Soit l’entreprise X qui en l’exercice N acquiert un titre d'emprunt (obligation) pour 100 ; au 31/12/N (date de clôture), ce titre a une juste valeur de 110.

En N+l, l'entreprise veut préserver cette valeur et achète un instrument dérivé (supposé de coût nul) ou non significatif lors de son achat) qui la couvre à juste titre.

Au 31/12/N+1, les taux directeurs du marché ayant baissé, le dérivé enregistre une valeur positive de 5 et corrélativement, le titre enregistre une baisse de 5. En N+2, le titre est cédé à 107 et le dérivé est cédé au même moment pour la valeur normale de 3.

Travail à faire :

Passer les écritures de retraitements IFRS.